

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1636

2 juillet 2015

### SOMMAIRE

Clarent .....	78482	Interteil Investissements S.A. ....	78521
Clarent .....	78482	InterVer Management S.A. ....	78517
Goldman Sachs Funds .....	78507	InterVer Management S.A. ....	78517
Go To Market S.à r.l. ....	78507	Inveralux S.A. ....	78521
Green Way Management S.à r.l. ....	78499	Jam Investment S.à r.l. ....	78521
HABA Société Immobilière S.A. ....	78507	January Finance S.C.A. ....	78525
HAIRMYONE Coiffure Sàrl .....	78513	JRS SICAV 2 .....	78525
Happy Process Sàrl .....	78513	K and R Holdings S.à r.l. ....	78526
Hellas S.à r.l. ....	78513	Karabay Sàrl .....	78526
Helvetia Europe .....	78513	Kensal Holdings S.à.r.l. ....	78494
Hors du Temps S.à.r.l. ....	78514	KeyLux Umbrella .....	78526
Hosingen Property S.A. ....	78514	Kilcullen Upa Valley S.A. ....	78526
Hotelinvestments (Luxembourg) .....	78514	K & K Dental Design G.m.b.H. ....	78525
Hotus S.A. SPF .....	78515	Kotak Funds .....	78521
Houseconcept-Dielchen S.A. ....	78515	Millersfield S.A. ....	78526
Hugo Insurance S.A. ....	78515	Mirabaud Asset Management (Europe) S.A. ....	78507
IAFS S.A. ....	78518	Neuflize OBC Cinema Gestion S.à r.l. ....	78514
Ibiscom S.à r.l. ....	78516	Octafinance S.A. ....	78525
Ieka Holding S.à r.l. ....	78516	Orion IV European 19 S.à r.l. ....	78518
IIF Int'l Airport Acquisitions (Canada) S.à r.l. ....	78520	Phischi Investments S.A. ....	78528
Industrial and Commercial Bank of China (Europe) S.A. ....	78517	Pleni DebtCo S.à r.l. ....	78518
Innisfree F3 S.à r.l. ....	78516	Royale Neuve VI, S.à r.l. ....	78515
Insinger de Beaufort Manager Selection Sicav .....	78520	Russian Standard Finance S.A. ....	78518
Insulation (Lux) Holding Company S.à r.l. ....	78517	S&B Minerals Holdings S.à r.l. ....	78526
Intelvalue - Franchising and Services S.A. ....	78521	SPF Fratria S.A. ....	78516
		Vima S.à r.l. ....	78510

**Clarent, Société Anonyme,  
(anc. Clarent).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 159.245.

In the year two thousand and fifteen, on the Thirty-first day of March,  
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Anglo Chile Investments, a private liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.826 (the “Shareholder”),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, residing professionally in Mondorf-les-Bains,  
by virtue of proxy under private seal given on March 31, 2015.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of “CLARENT”, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one million two hundred thousand three hundred and four United States Dollars (USD 1,200,304.-), with registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, which transferred its registered office from the British Virgin Islands to Luxembourg following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 17 February 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1086 of 23<sup>rd</sup> May 2011 (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 28 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1202 of 12 May 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, has recognized to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Change of the legal form of the Company from a société à responsabilité limitée into a société anonyme;
2. Acceptance of the resignation of the directors (gérants) of the Company and discharge;
3. Confirmation of the number of members of the board of directors of the Company and appointment of the directors (administrateurs) of the Company further to the conversion of the Company into a société anonyme;
4. Appointment of a statutory auditor of the Company;
5. Full restatement of the articles of association of the Company;
6. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution:*

The general meeting resolves to change with immediate effect the legal form of the Company from its original form of a société à responsabilité limitée into the form of a société anonyme, in accordance with article 3 paragraph 5 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the “Law”) (the “Conversion”).

The general meeting further resolves that from an accounting and tax perspective, the Conversion will be considered as effective on the date of the present general meeting.

The change of legal form is made on basis of a conversion report in satisfaction of articles 26-1 and 31-1 of the Law established by STATERA Audit S.à r.l., on the date hereof who has verified the value of the net assets of the Company based on an interim balance sheet of the Company dated as of 26 March 2015 and confirmed the minimum value of the share capital of the Company to the notary.

The conclusion of the conversion report is the following:

“Based on our procedures, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of the net assets of Clarent S.à r.l. of US\$476,435,617 does not at least correspond to the value of the 1,200,304 ordinary shares with a par value of US\$1 each, adjusted by the result of the period, the reserves and the share premium and does not at least correspond to the minimum share capital requirement for a conversion into an Société Anonyme at the date of the present report.”

This conversion report and the interim balance sheet will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Second resolution:*

Pursuant to the Conversion, the Sole Shareholder acknowledges that the mandate of the members of the board of directors of the Company is terminated at the date of the present deed and resolves to grant discharge to the directors of the Company for the execution of their mandate until the date hereof.

*Third resolution:*

The general meeting resolves to set the number of directors of the Company at three (3) and to appoint, with immediate effect, the following persons as directors (administrateurs) of the Company, for a term of six (6) years: Mrs Lynsey Ann Blair, Mr Alexander Francis Pace-Bonello and Mr Arjan Vishan Kirthi Singha

*Fourth resolution:*

The general meeting resolves to set the number of external auditor(s) of the Company to one (1).

The following entity is appointed as external auditor (réviseur d'entreprises agréé) with immediate effect and for a term of one year:

- Statera Audit, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B156.148, having its registered office at 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg.

*Fifth resolution:*

Further to the above resolutions, the general meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company and that the consolidated articles of the Company shall be drafted in English as prevailing version and followed by a French translation:

Accordingly the articles of association of the Company shall now read as follows:

“ **Art. 1. Name, Status, Registered Office and Duration.** There is hereby formed a public limited company (Société Anonyme) under the name of "CLARENT", the “Company”.

The Company may have one shareholder (the “Sole Shareholder”) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Directors of the Company (the “Board of Directors”) and to any other municipality within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad by a decision of the Board of Directors. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by law for the amendment of these Articles.

**Art. 2. Object.** The objects of the Company are to conduct the following activities:

(a) To, acquire, hold and dispose of, by any means, directly or indirectly, participatory interests or obligations in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The Company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the Company.

(b) To acquire or subscribe for in any manner, negotiable or nonnegotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), stock, bonds, debentures, notes and other securities, patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or otherwise.

(c) The Company may borrow in any form, or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures, any kind of debt or equity securities or otherwise.

(d) The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to any company. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies.

(e) The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, cede, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

(f) The Company may (i) enter into any transaction or agreement which is subject to, governed by or part of (or capable of being entered into under) any capital markets master agreement (including under an ISDA Master Agreement), (ii)

execute and deliver any such master agreement or any confirmation or other confirming evidence of any such transaction under such master agreement, (iii) perform any obligations under any such transaction or master agreement, and (iv) to so enter into, execute, and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase and similar transactions or transactions in the context hereof or combinations of the foregoing. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

(g) To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects and the descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

**Art. 3. Share Capital.** The corporate issued capital is set at one million two hundred thousand three hundred four United States Dollars (USD 1,200,304.-) represented by one million two hundred thousand three hundred four ordinary repurchaseable shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

Without limiting any powers conferred by the Law of 10 August 1915 (as amended) and in force from time to time governing commercial companies (the “Law”) or these Articles, the extraordinary general meeting may amend these Articles so as to:

- consolidate or subdivide all or any of the shares into shares of larger or smaller amounts than its existing shares or changes its shares into par value or no par value shares;
- convert any of the shares into shares of another class or classes and attach thereto any preferential, qualified, special deferred rights, privileges or conditions;
- increase or reduce the subscribed capital.

**Art. 4. Repurchaseable Shares.** Shares issued as repurchaseable shares by the Company in terms of Article 49-8 of the Law are repurchaseable from time to time and at any time at the discretion of the Board of Directors in accordance with the Law.

In accordance with the Law, the repurchase of the shares are subject to the following terms and conditions: (i) the shares shall be fully paid-up on issue; (ii) the Company shall serve a notice (the “Repurchase Notice”) on the Holder of the shares to be repurchased, specifying the shares to be repurchased and the purchase price to be paid for such shares. Immediately after close of business on the date specified in the Repurchase Notice such holder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and, in the case of all the shares of a particular holder being repurchased, such holder’s name shall be removed as the holder of such shares from the share register. Any such holder will cease to have any rights as a holder with respect to the shares to be repurchased as from the date specified in the Repurchase Notice; (iii) the price to be paid for each share so repurchased will be determined by the Board but shall not be lower than the par value of such share; (iv) the repurchase may only be made by using sums available for distribution in accordance with Article 72-1, paragraph (1) of the Law, or the proceeds of a new issue made with a view to carry out such repurchase; (v) an amount equal to the aggregate nominal value of all the shares repurchased must be included in a reserve which cannot be distributed to the holders except in the event of a reduction in the subscribed capital; this reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalisation of reserves (this shall not apply to a repurchase funded by proceeds of a new issue made with a view to carry out such repurchase); and (vi) notice of repurchase shall be published in accordance with Article 9 of the Law.

The Board of Directors shall be authorised to appoint, in its absolute discretion, a representative, to appear before a public notary in Luxembourg for the purpose of amending the Articles to reflect the changes resulting from the cancellation of any shares repurchased in accordance with the terms of this Article 4, if such election is made to cancel the shares. Any repurchase shall be made following an offer made to all shareholders on a pro rata basis at such price (payable in cash or otherwise) as the Board of Directors may determine, subject to the limitations imposed by the Law.

**Art. 5. Shares and the Transfer of Shares.** The Company’s shares may be issued, at the owner’s option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such share on the part of any other person.

Shares shall not be subject to any restriction in respect of transfer and they shall be transferable free of any charge.

**Art. 6. Board of Directors.** The Company shall be managed by a Board composed of at least three(3) directors who need not be shareholders of the Company.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years pursuant to a resolution passed by a general meeting of the shareholders. They shall be eligible for re-election at the end of such period. They may be removed at any time under the same conditions.

In the event of a vacancy on the Board of Directors the remaining Directors have the right to fill the vacancy until the next general meeting of the shareholders.

**Art. 7. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to carrying out the objects of the Company.

All matters not expressly reserved to the general meeting of the shareholders by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

Subject to the next paragraph of this Article, the Board of Directors may delegate all or part of its powers to one or more Directors, managers, or other officers who need not be shareholders of the Company and may give authority to such Directors, managers, or other officers to sub-delegate.

The delegation to any Director of powers to carry out the day-to-day management of the Company is subject to a previous authorisation by unanimous vote at a general meeting of the shareholders.

**Art. 8. Board of Directors Meetings.** The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Directors may meet together for the dispatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings as they think fit, provided at all times there is a quorum of at least two Directors present in person or by proxy and that a majority of the Directors so present or represented is comprised of Directors who are not present in the United Kingdom.

Resolutions shall require a majority vote. In the case of a tie, the Chairman has a casting vote.

Resolutions or other actions of the directors at a meeting shall be confirmed in the minutes of such meeting signed by (i) the Chairman of the meeting (ii) the Chairman of the succeeding meeting, or (iii) any director of the Company present at the meeting (whether in person, by way of conference telephone, similar communication equipment or otherwise) and, if one has been appointed, by the secretary. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by (i) the Chairman of the meeting (ii) the Chairman of the succeeding meeting, or (iii) any director of the Corporation present at the meeting (whether in person, by way of conference telephone, similar communication equipment or otherwise). The board of directors may, if it wishes, appoint a secretary who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the resolutions passed at the general meeting.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Any action required or permitted to be taken at a meeting of the Board of Directors may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all Directors. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution in any form and shall be filed with the minutes of the proceedings of the Board of Directors.

Towards third parties the Company is bound by the joint signatures of any two Directors or by the individual signature of a delegate of the Board of Directors within the limits of the powers conferred on it by the Board of Directors.

#### **Art. 9. Indemnity and Responsibility.**

9.1 Subject to Article 9.3, every Director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Board of Directors to pay out of the funds of the Company, all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of:

- any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Director, officer, servant or agent;
- any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 9.3) to which he may be made a party and which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter in accordance with Article 9.3;
- his having acted as, or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or
- his discharging his duties as such Director, officer, servant or agent, including travelling expenses.

9.2 Subject to Article 9.3, no Director or other officer, servant or agent of the Company shall be liable to the Company for any loss or expense incurred by the Company arising from:

- the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director, officer, servant or agent or for joining in on any such act, receipt, neglect or other default; or
- the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Board of Directors, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the monies of the Company shall be invested; or

- the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any monies, securities or effects shall be deposited;  
or

- any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

9.3 (a) A Director shall not be entitled to the benefits of the indemnity under Article 9.1 or the dispensation under Article 9.2:

(i) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or willful act or default; or

(ii) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the Director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the Director and unless the Director notifies the breach to the next general meeting of shareholders.

9.3 (b) Should any part of this Article 9 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such Article may be applied, the Article shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

**Art. 10. Directors' interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity.

Any Director or officer who is a director, officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Subject to the previous paragraph, any Director who has an interest in a contract or an agreement submitted to the Board of Directors for its approval, and which interest is contrary to the Company's interests, shall be obliged, upon such submission, to inform the Board of Directors accordingly and such information shall be recorded in the minutes of the meeting. Such Director may not deliberate or vote in respect of such contract or agreement but may be counted for the purpose of constituting a quorum. At the next meeting of Shareholders and before any vote in respect of any other resolution, a report must be made on any contract or agreement in respect of which a Director shall have had an interest contrary to that of the Company.

**Art. 11. Disqualification of Directors and Commissaires.** The office of Director or Commissaire shall, ipso facto, be vacated:

- if he becomes bankrupt or compounds with his creditors, or takes the benefit of any statute for the time being in force for the relief of insolvent debtors; or

- if by notice in writing he resigns his office; or

- if he is prohibited by the Law from being a Director or Commissaire as applicable; or

- if he ceases to be a Director or Commissaire, as applicable, by virtue of the Law or is removed from office pursuant to these Articles.

**Art. 12. Statutory / Supervisory Auditor.** Where the provisions of the Law require, the operations of the Company shall be supervised by one or several supervisory auditors (commissaire(s) aux comptes) and/or statutory auditors (réviseur(s) d'entreprise agréé) as applicable. Where the Company voluntarily appoints a réviseur(s) d'entreprise agréé it need not appoint a commissaire(s) aux comptes.

The statutory/supervisory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment. The statutory/supervisory auditor(s) will be appointed by the general meeting of the shareholder(s) which will determine their number, their remuneration, and the term of their office.

**Art. 13. General Meeting of Shareholders.** The general meeting of the shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the general meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised by the general meeting, shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions of the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Thursday in the month of March at 11.30 a.m. but if such day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the Law, each Director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the shareholders must be called at the request of any shareholder(s) holding at least ten percent of the issued capital.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the shareholders may take place without convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

The shareholders may vote in writing (by way of ballot paper) on resolutions submitted to the general meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda set forth in the convening notice, and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy two) hours before the relevant general meeting.

**Art. 14. Extraordinary General Meeting.** Any amendment to these Articles, or anything that is required by these Articles to be done at an extraordinary general meeting, or anything that the Law requires to be done in accordance with the requirements that apply to an amendment of these Articles shall be only effective if:

- such action is approved by a majority of two thirds of the shares present or represented at a general meeting of shareholders;

- a quorum of 50% of the issued and outstanding capital of the Company is present or represented at such meeting;

provided that, if no quorum is reached at such meeting, a second extraordinary general meeting may be convened at which the proposed amendments can be validly adopted, without any quorum requirements, by a majority of two thirds of the shares present or represented at such a meeting.

**Art. 15. Financial Year, Financial Statements, Adoption of Accounts.** The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year (the "Financial Year").

In respect of each Financial Year, the Board of Directors shall prepare Financial Statements which shall include a balance sheet and profit and loss account of the Company. The Financial Statements shall be drawn up in accordance with the provisions of the Law. To the Financial Statements shall be annexed or attached reports and documents containing the details required by the Law.

At every annual general meeting, the Board of Directors shall present to the meeting the Financial Statements in respect of the preceding financial year for adoption and the meeting shall consider and, if it thinks fit, adopt the Financial Statements.

After adoption of the Financial Statements, the Annual General Meeting may, by separate vote, discharge the Directors Statutory/Supervisory Auditor (s) from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors and Statutory/Supervisory Auditor(s) made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the Financial Statements contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not permitted under these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

**Art. 16. Appropriation of Profits and Dividends.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The appropriation and distribution of the net profits (including any balance brought forward) of the Company and the balance to be carried forward shall be determined by the general meeting of shareholders upon recommendation of the Board of Directors. This appropriation may include the distribution of dividends in any currency or in kind, or of subscription rights and the creation or maintenance of reserve funds and provisions.

Subject to the above, any dividends distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Board of Directors.

No dividend may be declared by the general meeting of shareholders except out of amounts legally available for that purpose.

Subject to the provisions of the Law and the Articles, the Board of Directors may pay interim dividends.

**Art. 17. General Provisions.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

These Articles exist in both English and French. To the extent that there is any inconsistency between the two versions, the English version will prevail."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof this deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente et unième jour du mois de mars.

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Anglo Chile Investmens, une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B 111.826, (l'«Associé»),

ici représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 mars 2015.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est le seul et unique associé de «CLARNET», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de un million deux cent mille trois cent quatre dollars US (USD 1.200.304,-), dont le siège social est au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, qui a transféré son siège social des Iles Vierges Britanniques vers le Luxembourg suivant acte de Maître Martin Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1086 du 23 mai 2011 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1202 du 12 mai 2012.

L'Associé, représenté comme ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transformation de la forme juridique de la Société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme;
2. Acceptation de la démission des gérants de la Société et décharge;
3. Confirmation du nombre de membres du conseil d'administration de la Société et nomination des administrateurs de la Société suite à la transformation de la Société en société anonyme;
4. Nomination d'un réviseur d'entreprises agréé de la Société;
5. Refonte complète des statuts de la Société;
6. Divers.

L'Associé a demandé au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Associé décide de transformer avec effet immédiat la forme juridique de la Société de sa forme originale de société à responsabilité limitée en une société anonyme, conformément aux dispositions de l'article 3 paragraphe 5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») (la «Conversion»).

L'assemblée générale décide encore que d'un point de vue comptable et fiscal, la Conversion sera effective à compter de la date de la présente assemblée générale.

Le changement de la forme juridique est effectué sur la base d'un rapport de conversion conformément aux articles 26-1 et 31-1 de la Loi et établi par STRATERA Audit S.à r.l., lequel a vérifié la valeur des actifs nets de la Société sur la base d'un bilan intermédiaire de la Société en date du 26 mars 2015 et a confirmé la valeur minimale du capital social de la Société au notaire.

La conclusion de ce rapport de conversion est la suivante:

“Based on our procedures, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of the net assets of Clarent S.à r.l. of US\$476,435,617 does not at least correspond to the value of the 1,200,304 ordinary shares with a par value of US\$1 each, adjusted by the result of the period, the reserves and the share premium and does not at least correspond to the minimum share capital requirement for a conversion into an Société Anonyme at the date of the present report.”

Ce rapport de conversion et le bilan intermédiaire resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution:*

En vertu de la Conversion, l'assemblée générale reconnaît que les mandats des membres du conseil de gérance de la Société prennent fin à la date des présentes et décide de donner décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date des présentes.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de fixer le nombre d'administrateurs de la Société à trois (3) et de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société, pour une durée de six (6) ans:

Madame Lynsey Ann Blair, Monsieur Alexander Francis Pace-Bonello et Monsieur Arjan Vishan Kirthi Singha.



*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide de fixer le nombre de réviseurs d'entreprises agréés de la Société à un (1).

L'entité suivante est nommée réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat pour une durée d'un an:

- Statera Audit, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.148, avec siège social à 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg.

*Cinquième résolution:*

Suite aux résolutions ci-dessus, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société et que les statuts consolidés de la Société seront rédigés en langue anglaise suivis d'une traduction en français et en allemand, la version anglaise faisant foi.

En conséquence, les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Nom, Statut, Siège social et Durée.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CLARENT («la Société»).

La Société peut avoir un associé unique (l' «Associé Unique») ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville par une décision du Conseil d'Administration de la Société (le «Conseil d'Administration») et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration. Cependant, cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet l'exercice des activités suivantes:

(a) Elle peut acquérir, détenir et céder des participations et engagements sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, dans toutes sortes d'entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, et elle peut administrer, contrôler et développer ces participations. La Société peut emprunter sous toutes les formes et accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie à toute entreprise dans laquelle elle a un intérêt.

(b) Elle peut acquérir par achat ou souscription de toute manière toutes sortes de valeurs mobilières négociables ou non négociables (y inclus celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), ainsi que des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs, brevets, des droits d'auteurs et toute autre forme de propriété intellectuelle et droits y attachés que ce soit par voie de contribution, souscription, option, achat ou autre et elle peut les exploiter soit par vente, transfert, échange, licence ou autrement.

(c) Elle peut emprunter sous quelque forme que ce soit ou mobiliser des fonds avec ou sans garantie et dans toute devise par l'émission de billets, bons, obligations, autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, ou autres.

(d) La Société peut accorder des prêts (qu'ils soient subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut aussi prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations) à ses filiales et sociétés affiliées.

(e) La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

(f) La Société peut (i) participer à des opérations ou passer des contrats qui sont soumis à, régi par ou font partie (ou peuvent être soumis à) d'une convention cadre telle qu'habituellement conclue dans le secteur des marchés de capitaux (y compris les ISDA Master Agreements), (ii) exécuter et délivrer de telles conventions cadres ou tout acte de confirmation ou autre preuve attestant qu'une telle opération a été réalisée dans un tel cadre contractuel, (iii) exécuter toutes obligations nées dans le cadre d'une telle opération ou dans un tel cadre contractuel, et (iv) passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, ainsi que d'autres opérations similaires ou toutes opérations réalisées dans le contexte des opérations précitées ou consistant dans la combinaison de deux ou plusieurs des opérations précitées. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

(g) Elle peut offrir toutes sortes de services nécessaires ou utiles à la réalisation des objets ci-avant décrits ou reliés à ces objets.

Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs, qui peuvent être ouvertes au public.

La Société peut faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social et les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, à condition que l'opération ou le contrat ne sont pas incompatibles avec les objets ci-devant énumérés.

**Art. 3. Capital Social.** Le capital souscrit est fixé à un million deux cent mille trois cent quatre dollars US (USD 1.200.304,-), représenté par un million deux cent mille trois cent quatre (1.200.304) actions ordinaires rachetables d'une valeur nominale de un US dollar (USD 1.-) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Sans limiter les pouvoirs conférés par la loi du 10 août 1915 (telle que modifiée) et en vigueur de temps en temps, concernant les sociétés commerciales (la «Loi») ou ces Statuts, l'assemblée générale extraordinaire peut modifier ces Statuts de manière à:

- Consolider ou subdiviser la totalité ou une partie des actions en actions de quantités plus grandes ou plus petites que ses actions existantes ou changer ses actions en actions avec ou sans valeur nominale;

- Transformer toute action en action d'une autre classe(s) et y joindre tous droits, privilèges ou conditions préférentiels, qualifiés, ou spéciaux différés;

- Augmenter ou réduire le capital souscrit.

**Art. 4. Actions rachetables.** Les actions émises en tant qu'actions rachetables par la Société, selon les dispositions de l'Article 49-8 de la Loi sont rachetables périodiquement et à tout moment, à la discrétion du Conseil d'Administration, et dans les formes prescrites par la Loi.

Conformément à la Loi, le rachat des Actions rachetables sont soumis aux termes et conditions suivantes: (i) les Actions seront entièrement libérées lors de l'émission; (ii) la Société signifiera une notification (la «Notification de Rachat») au détenteur des actions devant être rachetées, spécifiant les actions devant être rachetées et le prix d'achat devant être payé pour ces actions. Immédiatement après la clôture des affaires à la date spécifiée dans la Notification de Rachat, ledit détenteur cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans ladite notification et, dans le cas d'un rachat de toutes les actions d'un détenteur particulier, le nom dudit détenteur sera effacé du registre des actionnaires. Tout tel détenteur cessera d'avoir des droits en tant que détenteur pour ce qui est des actions devant être rachetées à compter de la date spécifiée dans la Notification de Rachat; (iii) le prix à payer pour chaque action devant être rachetée sera déterminé par le Conseil mais ne sera pas inférieur à la valeur nominale de ces actions; (iv) le rachat pourra seulement être fait en utilisant des sommes disponibles pour distribution conformément à l'Article 72-1, paragraphe 1 de la Loi, ou les recettes d'une nouvelle émission faite dans le but de réaliser un tel rachat; (v) un montant égal à la valeur nominale totale de toutes les actions rachetées doit être inclus dans une réserve qui ne peut pas être distribuée à tous les détenteurs sauf dans le cas d'une réduction du capital souscrit; cette réserve peut seulement être utilisée pour augmenter le capital souscrit par capitalisation des réserves (ceci ne doit pas s'appliquer à un rachat financé par les recettes d'une nouvelle émission faite dans le but de réaliser un tel rachat); et (vi) la notification de rachat sera publiée conformément à l'Article 9 de la Loi.

Le Conseil d'Administration sera autorisé à nommer, dans sa discrétion absolue, un représentant pour comparaître devant un notaire public à Luxembourg dans le but de modifier les Statuts afin de refléter les changements résultant de l'annulation de toute action rachetée conformément à cet Article 4, en cas qu'une telle élection soit faite afin d'annuler d'actions.

Tout rachat aura lieu suite à une offre faites au pro rata à tous les actionnaires au prix (payable en espèces ou autrement) à déterminer par le Conseil, et dans les limites imposées par la loi.

**Art. 5. Actions et transfert d'Actions.** Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une, de deux ou plusieurs actions.

Le détenteur déclaré d'une action nominative sera le propriétaire de cette action et société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications ni les intérêts suscitées par cette action qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

Les actions ne seront pas soumises à des restrictions en ce qui concerne leur transfert et elles seront cessibles libre de tous frais

**Art. 6. Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans par une décision d'une assemblée générale des actionnaires. Ils sont éligibles pour une réélection à la fin de cette période. Ils sont toujours révocables sous les mêmes conditions.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 7. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Sous réserve du paragraphe suivant de ces statuts, le Conseil d'Administration déléguera tout ou une partie de ses Pouvoirs, à un ou plusieurs Administrateurs, gestionnaires ou autres agents non actionnaires de la société, et donnera autorité à ces Administrateurs, gestionnaire et autres agents pour sous-déléguer.

La délégation à un Administrateur, gestionnaire ou autre agent de la gestion quotidienne de la société est subordonnée à une autorisation préalable donnée par vote unanime lors d'une assemblée générale des actionnaires.

**Art. 8. Réunions du Conseil.** Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Les Administrateurs peuvent se réunir pour expédier les affaires, ajourner leurs réunions et autrement les régler comme ils l'entendent, à condition qu'il y ait toujours un minimum d'au moins deux Administrateurs présents en personne ou par mandataire et que la majorité des Administrateurs ainsi présents ou représentés soit composée d'Administrateurs qui ne sont pas présents au Royaume-Uni.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions ou toute autre action du Conseil d'Administration durant une réunion seront confirmées par les minutes de ces réunions, signées par le Président et le Secrétaire de la réunion. Le Conseil d'Administration doit nommer un secrétaire, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale. Un administrateur peut participer à une réunion du Conseil par téléphone, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant aux personnes de prendre part à la réunion. Toute participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à ladite réunion.

Toute décision ou autre action des administrateurs lors d'un Conseil d'Administration sera confirmé dans les procès-verbaux du Conseil d'Administration et signé par (i) le Président du Conseil d'Administration (ii) le Président du Conseil d'Administration suivant, ou (iii) n'importe quel administrateur présent à l'assemblée (soit en personne, soit par téléphone ou autre moyen similaire) et, si un a été nommé, par le secrétaire. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou ailleurs seront signés par (i) le Président du Conseil d'Administration (ii) le Président du Conseil d'Administration suivant, ou (iii) n'importe quel administrateur présent à l'assemblée (soit en personne, soit par téléphone ou autre moyen similaire). Les administrateurs peuvent, s'ils le souhaitent, nommer un secrétaire qui sera responsable de garder les procès-verbaux des Conseils d'Administration et des résolutions approuvées lors des assemblées générales.

Toute action devant ou pouvant être prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration peut être prise sans réunion si une résolution consignant cette action est signée par tous les Administrateurs. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou des copies multiples d'une résolution unique sous toute forme que ce soit, et seront consignées avec les procès-verbaux du Conseil d'Administration.

- Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux Administrateurs, ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites des pouvoirs conférés au Conseil d'Administration.

#### **Art. 9. Indemnité et Responsabilité.**

9.1 Sous réserve des dispositions de l'article 9.3 chaque administrateur, secrétaire et autre agent, serviteur ou représentant de la société sera indemnisé par la société et le devoir du Conseil d'Administration sera de payer à partir des fonds de la société tous les dommages, charges, frais pertes et dépenses qu'un administrateur, secrétaire, agent, serviteur ou représentant pourra encourir ou dont il peut devenir être redevable en raison:

- d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou acte notarié fait ou omis par lui en tant qu'administrateur, agent, serviteur ou représentant

- de toute action ou procès (y inclus des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 9.3) dans lequel il pourrait être partie et qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas le conseiller juridique de la société soit d'avis que si le procès était allé à son terme l'administrateur, l'agent, le serviteur ou représentant n'aurait pas été responsable en ce qui concerne la matière d'après l'article 9.3)

- du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la société il a été administrateur, ou agent d'une société dont la société est un actionnaire direct ou indirect et au sujet de laquelle, il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé,

- pour la décharge de ses devoirs en tant qu'Administrateurs, agent, serviteur ou représentant y compris les dépenses de voyage.

9.2 Sous réserve des dispositions de l'article 9.3 aucun administrateur, ou autre agent, secrétaire, serviteur ou représentant de la société ne sera passible envers la société de toute perte ou dépense imputée à la société et découlant de:

- les actes, reçus négligences ou défauts d'un autre administrateur, secrétaire, agent, serviteur ou représentant ou pour avoir pris part à de tels actes, reçus, ou autres négligences

- l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre du Conseil d'Administration, ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la société seront investis,

- une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

9.3 (a) Un administrateur sera passible et ne sera pas indemnisé selon les articles 9.1 et 9.2:

I. s'il est finalement jugé responsable dans un procès de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

II. s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée ou de ces statuts à moins que l'administrateur, secrétaire, officier, serviteur ou agent n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'administrateur communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

(b) Si une partie de l'article 9 était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

**Art. 10. Intérêts des administrateurs.** Aucun contrat ou autre transaction entre la société et toute autre société, firme ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la société ont des intérêts dans ou sont administrateur, associé, agent ou employé de cette autre société, firme ou autre entité.

Tout administrateur ou agent qui est un administrateur, agent ou employé de toute société, firme ou autre entité avec laquelle la société contractera ou autrement engagera des affaires ne pourra pas à cause de l'affiliation avec cette autre société, firme ou autre entité, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir sur ces affaires en relation avec ces contrat ou autre affaire.

Sous réserve du le paragraphe précédent, tout administrateur qui, a un intérêt dans un contrat, ou un accord soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, et cet intérêt se révélant contraire aux intérêts de la société, doit en informer le conseil d'administration et cette information sera retenue dans les procès-verbaux de la réunion. Cet administrateur ne peut délibérer ou voter sur un tel contrat ou accord et il ne sera pas compté pour le quorum de présence. A la prochaine assemblée des actionnaires et avant tout vote sur toute autre résolution, rapport devra être fait au sujet de tout contrat ou accord à l'occasion duquel un administrateur aurait un intérêt contraire à celui de la Société.

**Art. 11. Disqualification des Administrateurs et du Commissaire.** Le poste d'Administrateur ou de Commissaire sera ipso facto vacant:

- Si le titulaire devient insolvable ou compose avec ses créanciers, ou s'il invoque un statut de redressement alors en vigueur en faveur de débiteurs insolvable; ou
- Si par notification écrite il démissionne de son poste; ou
- Si la loi lui défend d'être Administrateur ou Commissaire; ou
- S'il cesse d'être Administrateur ou Commissaire en vertu de la loi ou est relevé de ses fonctions en application des présents statuts.

**Art. 12. Réviseurs et Commissaires aux comptes.** Lorsque les provisions de la Loi sur les Sociétés de 1915 le requièrent, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes et/ou réviseurs d'entreprise agréés selon les cas. Si la Société décide volontairement de nommer un réviseur d'entreprise agréé, alors la nomination d'un commissaire aux comptes n'est pas nécessaire.

Le commissaire aux comptes / réviseur d'entreprise agréé sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible. Le commissaire aux comptes / réviseur d'entreprise agréé sera nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction.

**Art. 13. Assemblées Générales.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour établir ou ratifier des actions concernant la société. Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de mars à 11.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, mais si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément à la Loi, chaque administrateur pouvant convoquer une assemblée générale. Par ailleurs une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée à la requête d'un ou plusieurs actionnaire(s) détenant au moins dix pour cent du capital social émis.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'assemblée générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation, et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'assemblée générale.

**Art. 14. Assemblée Générale Extraordinaire.** Toute modification des présents statuts ou toute action pour laquelle les statuts requièrent une assemblée générale extraordinaire ou toute action pour laquelle la loi prescrit les mêmes exigences que pour une modification des statuts, ne seront effectives que si:

- cette action est approuvée par une majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires;

- un quorum de 50 % du capital souscrit de la société soit présent ou représenté à ladite assemblée;

Si aucun quorum n'est obtenu lors de la réunion, une seconde assemblée générale extraordinaire sera établie au cours de laquelle les modifications proposées pourront être adoptées, sans nécessité qu'un quorum soit représenté, par une majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés lors de ladite assemblée.

**Art. 15. Année Sociale, Situation Financière, Adoption des états financiers.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de l'année suivante.

Chaque année, le conseil d'administration dresse l'inventaire et le compte de profits et pertes. Les amortissements nécessaires doivent être faits.

A ce compte de profits et pertes et à ce bilan seront joints ou attachés les rapports et documents qui contiendront les détails requis par la loi applicable. Les bilan et compte de profits et pertes seront établie conformément aux règles comptable généralement admises et requises par la loi applicable.

Chaque année, lors de l'assemblée générale annuelle, le Conseil présentera à l'assemblée pour adoption les Etats Financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les Etats Financiers.

Après adoption des Etats Financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner aux Administrateurs, aux responsables et aux Réviseurs et Commissaires aux comptes pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par les Administrateurs, les responsables et Réviseurs et Commissaires aux comptes, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fausse ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

**Art. 16. Attribution des bénéfices et dividendes.** Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés et affectés à un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de ce fonds de réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital émis.

Sur recommandation du Conseil, l'assemblée générale déterminera l'affectation du bénéfice net (y compris tout solde reporté) de la Société et déterminera le solde à reporter.

Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, en toute devise ou en nature, l'émission par la Société d'actions entièrement libérées ou de droits de souscription, la création et le maintien de fonds de réserve et de provisions.

Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera.

**Art. 17. Loi d'application.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Ces statuts sont disponibles en anglais et en français. En cas de divergences entre les deux versions, c'est la version anglaise qui prévaut.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 8 avril 2015. GAC/2015/2974. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 6 mai 2015.

Référence de publication: 2015067997/662.

(150077829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Kensal Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: GBP 220.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 195.233.

In the year two thousand fifteen, on the sixteenth of April.

Before Maître Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Resolution IV Holdings S.à.r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Commercial Register under the number B 168.784, whose registered office is at 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

Here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- it is the sole actual partner of Kensal Holdings S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on March 05, 2015, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C;

- the Company's capital is set at TWELVE THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (12,000.-GBP) divided into one hundred and twenty (120) share quotas of ONE HUNDRED GREAT BRITAIN POUNDS (100.-GBP) each;

- the sole partner take all resolutions about the following agenda:

1) Creation of two (2) new classes of share quotas, namely the Class A Shares and the Class B Shares and renaming of the current share quotas as Ordinary Shares.

2) Determination of the rights and obligations of such classes and amendment to the articles six (6), seven (7) and eleven (11) of the articles of association.

3) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of two hundred and ten thousand Great Britain Pounds (210,000 GBP) by the issue of seven hundred (700) Class A shares and of one thousand four hundred (1,400) Class B shares, each with a nominal value of one hundred Great Britain Pounds (100.-GBP), to raise it up to two hundred and twenty-two thousand Great Britain Pounds (222,000 GBP).

4) Subscription to such new shares and payment of the subscription price by conversion of a receivable held by Resolution IV Holdings S.à.r.l.

5) Amendment of the articles 6.1 of the articles of association to reflect the share capital increase mentioned under point number 3 of the agenda.

- the sole partner take the following resolutions:

I. It is resolved to create two (2) new classes of shares, namely the Class A Shares and the Class B Shares, and to rename the current share quotas as Ordinary Shares.

II. It is resolved to determine as follows the rights and obligations of such classes and to amend article six (6), seven (7) and eleven (11) of the articles of association, to read as follows:

**“ Art. 6. Share Capital.**

6.1. The capital is set at TWELVE THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (12,000.-GBP) which shall be divided into:

- one hundred and twenty (120) Ordinary Shares;

each with a nominal value of one hundred Great Britain Pounds (100 GBP).

6.2 The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes.

6.3 Each Class of Shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a «Specific Investment»). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class, including for the avoidance of doubt any share premium (the «Subscription Price»), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs («Issuance Costs»), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class A relates to the Conqueror Investment,

Class B relates to the Kensal Developments Limited Investment,

6.4 In relation to each Specific Investment, the Board of managers will, in the internal accounts of the Company, establish a separate compartment of assets and liabilities of the Company in the following manner:

6.4.1 the Subscription Price of the relevant class of shares and the proceeds of any shareholder loans, certificates debt or other instruments convertible or not which may from time to time be granted to, or issued by, the Company by or to its shareholder(s) («Instruments») in connection with the relevant Specific Investment, as well as assets acquired with such funds contributed to or borrowed by the Company, in each case shall be applied in the internal books of the Company to the compartment established for such Specific Investment;

6.4.2 any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the assets allocated to a compartment shall be allocated to that compartment;

6.4.3 any liability, costs and expenses (including provisions) relating to assets allocated to a compartment or to any action taken in connection with a compartment or an asset of a particular compartment or in connection with the issuance of shares or other instruments of the particular class (such as Issuance Costs) as well as all administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant Specific Investment or the operation or administration of that compartment shall be allocated to that compartment;

6.4.4 in the case where any liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable solely to a particular compartment, such liability or expense shall be allocated between all the existing compartments pro rata to the net assets of each compartment or pro rata to the relevant compartments to which the liability or expense relates;

6.4.5 any distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant class repurchased by it) made to shareholders in respect of a compartment shall reduce the net assets of that compartment.

6.4.6 the net assets of each compartment («Net Assets») will be equal to the sum of the value of the Specific Investment of that compartment and all other assets attributable to that compartment in accordance with these articles less all the liabilities, costs and expenses allocated to that compartment in accordance with these Articles.

6.5 Any available share premium shall be distributable.”

**“ Art. 7. Cancellation of entire Class of Shares and reduction of share capital.**

7.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Class of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in the relevant Class by approval at the General Meeting of shareholders resolving at the quorum and majorities provided for the amendment of the Articles.

7.2 In case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Class of Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share (as calculated in accordance with Article 6.4) for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

7.3 The Board of managers shall, in case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, calculate the Class Available Amount for the repurchased Class (always subject to the amount of available profits, premium and reserves of the Company) on the basis of the interim accounts of the Company and interim internal accounts relating to the relevant Class which shall be prepared on the basis set out in Article 6, each time not older than eight (8) days (together, the «Interim Accounts»).

7.4 The Cancellation Value per Share shall be calculated by dividing the Class Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

7.5 The Class Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of managers and approved by the General Meeting on the basis of the Interim Accounts.

7.6 Subject always to the amount of available net profits, reserves and premium of the Company, the Class Cancellation Amount for the Class of Shares to be repurchased and cancelled shall be the Class Available Amount, unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Class Cancellation Amount shall never be higher than the Class Available Amount and provided further that the Class Cancellation Amount shall never be greater than the amount of available net profits, reserves and premium of the Company.

7.7 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value per Share will become due and payable by the Company.

7.8 The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners’ meeting, in accordance with article 14 of these Articles.”

**“ Art. 11. Dissolution, Liquidation.**

11.1 In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the General Meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

11.2 Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each Class shall be the amount to which the Class is entitled as per the relevant Specific Investment. Each Class of Shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows in relation to the relevant Specific Investment to which the Class relates:

11.2.1 first all debts and liabilities of the Company (regardless of Specific Investment) shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the Class of Shares to which they specifically belong (i.e. because they relate to the relevant Specific Investment for that Class) or, if that is not possible, distributed rateably among all Class of Shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

11.2.2 thereafter the relevant amount of liabilities for each Class of Shares shown in the separate category for the Specific Investment to which they relate shall be set against the assets attributable to the relevant Class including in particular the Specific Investment of that Class and any reserve funds attributable to such Class. Assets not attributable to a specific Class shall be divided pro rata to all Classes of shares.

11.2.3 to the extent that the amount so calculated for any Class shall be negative, such Class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be allocated rateably among all Classes of Shares which have a positive amount up such positive amount. Any surplus remaining within a specific Class of Shares (the «Class Surplus») shall be distributed to the relevant holders of such Class of Shares.

11.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.”

III. It is resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of two hundred and ten thousand Great Britain Pounds (210,000 GBP) by the issue of seven hundred (700) Class A shares and of one thousand four hundred (1,400) Class B shares, each with a nominal value of one hundred Great Britain Pounds (100.-GBP), to raise it up to two hundred and twenty-two thousand Great Britain Pounds (222,000 GBP).

It is further resolved to state and accept the subscription of all the seven hundred (700) Class A shares and of the one thousand four hundred (1,400) Class B shares by the sole shareholder Resolution IV Holdings S.à.r.l.

It is finally resolved to state and accept the full payment of all the new shares by conversion of part of a receivable held by Resolution IV Holdings S.à.r.l., against the company, i.e. two hundred and ten thousand Great Britain Pounds (210,000 GBP)

The value of the Receivable has been certified to the undersigned notary by a balance sheet of the Company as per March 31, 2015 and by way of a certificate issued by the management of the Company dated April 14, 2015.

The said balance sheet and the Certificate, after having been signed ne varietur by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

IV. It is resolved to amend accordingly article 6.1. of the articles of association, to read as follows:

“ 6.1. The capital is set at two hundred and twenty-two thousand Great Britain Pounds (222,000 GBP), divided into:

- one hundred and twenty (120) Ordinary Shares,
- seven hundred (700) Class A Shares,
- one thousand four hundred (1,400) Class B Shares,

each with a nominal value of one hundred Great Britain Pounds (100 GBP).”

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille quinze, le seize avril.

Pardevant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Resolution IV Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro B 168.784, avec siège social au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

Ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- il est l'associé unique de Kensal Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 mars, 2015, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C;



- le capital social de la Société s'élève à DOUZE MILLE LIVRES STERLING (12,000.-GBP) divisé en cent vingt (120) parts sociales de CENT LIVRES STERLING (100.-GBP) chacune;

L'associé unique prend des résolutions par rapport à l'agenda suivant:

1) Création de deux (2) nouvelles classes de parts sociales, dénommées parts sociales de Classe A et parts sociales de Classe B, et renomination des parts sociales existantes en parts sociales Ordinaires.

2) Détermination des droits et obligations afférents à chaque Classe de Parts Sociales et modification de l'article six (6), sept (7) et onze (11) des statuts.

3) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de deux cent dix mille Livres Sterling (210.000 GBP) par l'émission de sept cents (700) parts sociales de Classe A et mille quatre cents (1.400) parts sociales de Classe B, chacune d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100 GBP) pour le porter à un montant total de deux cent vingt-deux mille Livres Sterling (222.000 GBP).

4) Souscription de ces nouvelles parts sociales et paiement du prix de souscription par conversion d'une partie de la créance détenue par Resolution IV Holdings Sàrl envers la Société;

5) Modification de l'article 6.1 des statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital mentionné en point trois de l'agenda.  
- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

I. Il a été décidé de créer deux (2) nouvelles classes de parts sociales, respectivement la Classe de Part Sociale A et la Classe de Part Sociale B, et de renommer les parts sociales existantes comme Parts Sociales Ordinaires.

II. Il a été décidé de déterminer les droits et obligations afférents à chaque Classe de Part Sociale et de modifier l'article six (6), sept (7) et onze (11) des statuts, afin de les lire comme suit:

#### « 6.1. Capital social.

6.1 Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE LIVRES STERLING (12.000.-GBP) qui sera divisé en..

- Cent vingt (120) parts sociales Ordinaires, toutes d'une valeur nominale de CENT LIVRES STERLING (100.-GBP) chacune.

6.2 Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles parts sociales par une résolution prise par l'assemblée des associés. Les nouvelles Parts Sociales pourront être émises dans des classes de Parts Sociales.

6.3 L'émission de Parts Sociales dans chaque classe de Parts Sociales aura lieu en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société soit directement soit indirectement d'un investissement spécifique (chacun un «Investissement Spécifique»).

Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière et, y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission (le «Prix de Souscription»), déduction faite de tous frais dus par la Société en rapport avec cette émission y compris, mais sans limitation, le droit d'apport, les frais de notaire et les dépenses de publicité (les «Coûts d'Emission»), sera investi directement ou indirectement dans un Investissement Spécifique unique.

La Classe A est relative à l'Investissement Conqueror, La Classe B est relative à l'Investissement Kensal Developments Limited Investment.

6.4 Le Conseil de Gérance de la Société devra établir, dans les comptes internes de la Société pour chaque Investissement Spécifique, un compartiment séparé contenant les avoirs et les dettes de la Société de la manière suivante:

6.4.1 le Prix de Souscription de la classe de parts sociales concernée ainsi que les fonds reçus en vertu de prêts d'associés, certificats représentatifs de dette ou autres instruments, convertibles ou non, octroyés, ou émis de temps à autre par, à la Société par, ou à, son(s) associé(s) (les «Investissements») en relation avec un Investissement Spécifique, ainsi que les avoirs acquis grâce aux fonds ainsi contribués ou empruntés par la Société, seront, dans tous les cas, affectés dans les comptes internes de la Société au compartiment établi pour cet Investissement Spécifique;

6.4.2 tout revenu ou produit perçu par la Société en relation avec ou résultant des avoirs faisant partie d'un compartiment seront affectés à ce compartiment;

6.4.3 toute dette, tous coûts et toutes dépenses (y compris des provisions) relatifs à des avoirs affectés à un compartiment ou à une action prise en relation avec un compartiment ou à un avoir d'un compartiment particulier ou en relation avec l'émission de parts sociales ou autres investissements d'une classe particulière (par exemple les Coûts d'Emission) ainsi que tous les frais administratifs et fiscaux et autres coûts et dépenses de la Société attribuables à un Investissement Spécifique concerné ou au fonctionnement ou l'administration de ce compartiment seront affectés à ce compartiment;

6.4.4 au cas où une dette ou dépense de la Société ne pourrait être considérée comme uniquement attribuable à un compartiment particulier, cette dette ou dépense sera affectée à tous les compartiments existants au pro rata des avoirs nets de chaque compartiment ou au pro rata de tous les compartiments pertinents auxquels la dette ou la dépense se rapporte;

6.4.5 toutes distributions ou paiements (y compris les paiements du prix dus par la Société en cas de rachat par la Société des parts sociales d'une classe particulière) faits aux associés en relation avec un compartiment seront portés en déduction des avoirs nets de ce compartiment;

6.4.6 les avoirs nets de chaque compartiment («Avoirs Nets») seront égaux à la somme de la valeur de l'Investissement Spécifique de ce compartiment et de tous les autres avoirs attribuables à ce compartiment conformément aux présents statuts moins toutes les dettes, coûts et dépenses affectés à ce compartiment conformément aux présents Statuts.

6.5 Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

**« Art. 7. Annulation d'une classe entière de Parts Sociales et Réduction du capital social.**

7.1 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières de Parts Sociales en rachetant et annulant toutes les Parts Sociales émises dans la Classe concernée sur accord de l'Assemblée Générale des associés décidant avec le quorum et la majorité nécessaires prévus pour la modification de ces Statuts.

7.2 En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales, les Détenteurs de Classes de Parts Sociales rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que calculée en vertu de l'Article 7.4) pour chacune des Parts Sociales de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

7.3 Le Conseil de Gérance calcule, en cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation de Classes de Parts Sociales, le Montant Disponible de Classe pour la Classe rachetée (toujours sous réserve du montant des bénéfices, primes et réserves disponibles de la Société) sur base des comptes intérimaires de la Société et des comptes intérimaires internes en rapport avec la Classe concernée qui seront préparés sur la base prévue à l'Article 6, à chaque fois pas plus anciens que huit (8) jours (ensemble les «Comptes Intérimaires»).

7.4 La «Valeur d'Annulation par Part Sociale» est calculée en divisant la Valeur d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

7.5 Le «Montant d'Annulation de Classe» est un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des Comptes Intérimaires.

7.6 Toujours sous réserve du montant des bénéfices nets, réserves et primes disponibles de la Société, le Montant d'Annulation de Classe concernant la Classe des Parts Sociales devant être rachetée et annulée est le Montant Disponible de la Classe, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Associés de la manière prévue pour la modification de ces Statuts, étant entendu toutefois que le Montant d'Annulation de Classe ne doit jamais être supérieur au Montant Disponible de Classe et étant entendu en outre que le Montant d'Annulation de Classe ne doit jamais être supérieur au montant des bénéfices nets, réserves et primes disponibles de la Société.

7.7 Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

7.8 Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents statuts.»

**« Art. 11. Dissolution, Liquidation.**

11.1 Dans le cas où la Société est dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront, mais ne devront pas être Associés et qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui spécifiera leurs pouvoirs et rémunérations.

11.2 Au moment de la liquidation de la Société, le produit de la liquidation de chaque Classe sera le montant auquel chaque Classe a droit par rapport à l'Investissement Spécifique concerné. Chaque Classe de Parts Sociales a droit aux produits de la liquidation déterminés comme suit en relation avec l'Investissement Spécifique concerné auquel la Classe se rapporte:

11.2.1 en premier lieu seront payés les dettes et engagements de la Société (sans tenir compte de l'Investissement Spécifique). Ces dettes ou engagements seront attribués aux Classes de Parts Sociales auxquelles ils appartiennent spécifiquement (c'est à dire parce qu'ils se réfèrent à l'Investissement Spécifique concerné de cette Classe) ou, si cela n'est pas possible, distribués proportionnellement entre toutes les Classes de Parts Sociales en proportion du capital social émis de la Société qu'ils représentent.

11.2.2 par la suite le montant des dettes concerné pour chaque Classe de Parts Sociales présenté dans la catégorie séparée pour l'Investissement Spécifique auquel ils se rapportent sera établi contre les avoirs attribuables à la Classe concernée y compris en particulier l'Investissement Spécifique de cette Classe et toute réserve de fonds attribuable à cette Classe. Les avoirs non attribués à une Classe spécifique seront divisés au pro rata à toutes les Classes de parts sociales.

11.2.3 dans la mesure où le montant ainsi calculé pour toute Classe est négatif, cette Classe ne sera pas autorisée à recevoir un quelconque produit de liquidation. Le montant négatif concerné sera alloué proportionnellement parmi toutes les Classes de Parts Sociales qui ont un montant positif jusqu'au montant positif. Tout surplus restant dans une Classe de Parts Sociales spécifique (le «Surplus de Classe») sera distribué aux détenteurs concernés de cette Classe de Parts Sociales.

11.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.»

III. Il est décidé d'augmenter le capital émis de la Société d'un montant de deux cent dix mille Livres Sterling (210.000 GBP) par l'émission de sept cents (700) Parts Sociales de Classe A et mille quatre cents (1.400) Parts Sociales de Classe B, chacune d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100 GBP), pour l'amener à un montant total de deux cent vingt-deux mille Livres Sterling (222.000 GBP).

Il est ensuite décidé d'acter et d'accepter la souscription de sept cents (700) Parts Sociales de Classe A et de mille quatre cents (1.400) Parts Sociales de Classe B par Resolution IV Holdings S.à.r.l.

Pour finir, il a été décidé d'acter et d'accepter la libération intégrale toutes les nouvelles parts sociales par conversion d'une partie de la créance que Resolution IV Holdings S.à.r.l. détient envers la Société c'est-à-dire deux-cent dix mille Livres Sterling (200.000 GBP).

La valeur de la créance a été confirmée au notaire dans le bilan de la Société arrêté au 31 mars 2015, ainsi que par le biais d'un certificat émis par la gérance de la Société daté du 14 avril 2015.

Le bilan ci-dessus mentionné et le Certificat, après avoir été signés ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte aux fins d'enregistrement.

VI. Par conséquent, Il a été décidé de modifier l'article 6.1 des statuts afin de le lire comme suit:

« **6.1.** Le capital social s'élève à deux cent vingt-deux mille Livres Sterling (222.000 GBP) divisé en:

- Cent vingt (120) Parts Sociales Ordinaires;
  - Sept cents (700) Parts Sociales de Classe A;
  - Mille quatre cents (1.400) Parts Sociales de Classe B
- d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100 GBP), chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 22 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12379. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur* (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 mai 2015.

Référence de publication: 2015068234/310.

(150078277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**Green Way Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 196.539.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the 6<sup>th</sup> of May.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs. Beata HOPPE-KASSNER, born on July 6<sup>th</sup>, 1962 in Czestochowa (Poland) and residing in Chopina, F.Nr 5 B.M. 30, 00-559 Warszawa (Poland), hereafter represented by Mrs Magali MICHELETTI, residing professionally in L- 2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal to him which will remain annexed with this deed.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they declare organized and the Articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - duration - name - registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owners of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as

the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnership or similar corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Green Way Management S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by fifty (50) shares of two hundred fifty Euro (250. EUR) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be amended at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters (3/4) of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

### **Art. 9.**

1. Any inter vivos transfer of shares or pledging thereof is subject to the approval of such transfer given in general meeting by the other partners representing at least three quarters (3/4) of corporate capital.

2. If a partner has been given the approval as per clause 1 above, all the other partners may execute a right of first refusal in proportion to their shares. The partner intending the transfer the shares, after he/she is informed about the approval to transfer the shares, shall notify all the other partners of the intended transfer giving them one month to execute the right of first refusal. In the event a partner executes the right of first refusal the price for the shares shall be agreed between the partner selling the shares and the partner executing the right of first refusal, and if the parties cannot reach an agreement - the price shall be assessed by an expert appointed by the Company upon joint demand of both the seller and the purchaser, based on the last annual financial statement of the Company. The sale of shares agreement shall be signed within one month from the date the price of the shares has been assessed. The parties shall agree on the terms of payment in the agreement.

3. In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to the new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters (3/4) of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

## **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by two or more managers.

Several managers constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders. The managers may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of two managers. If the Shareholders' Meeting decides to create two (2) categories of managers (managers A and managers B) the company will be committed by the joint signatures of a manager A and a manager B.

The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 12.** The Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, visioconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the partner - collective decisions of the partners**

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to cast as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half (1/2) of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - annual accounts - distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 21.** Each year on December 31<sup>st</sup>, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The fifty (50) shares have been entirely subscribed by Mrs Beata HOPPE-KASSNER, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one 1,300,- Euros.

#### *Resolutions of the partners*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1) The registered office of the Company shall be at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

2) The number of Managers is fixed at five (5).

3) Are appointed:

as Class A Managers for an indefinite period in time:

(i) a) Mr. Sebastian FABISIAK born on Juni 25<sup>th</sup>, 1977 in Warszawa (Poland) and residing in 96-321 Zalesie (Poland), Przejazdowa 21 Street

b) Mr. Miron MAICKI born on August 18<sup>th</sup>, 1954 in Makow Mazowiecki (Poland) and residing in 04-680 Warszawa (Poland), Wiazana 8 j.,

c) Mr. Piotr GRABOWSKI born on May 21<sup>th</sup>, 1977 in Warszawa (Poland) and residing in 05-270 Marki (Poland), Gerwazego BA

as Class B Managers for an indefinite period in time:

d) Mr. Bartosz SZLAPKA born on January 1<sup>th</sup>, 1980 in Poznan (Poland) and residing in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée

e) Mr. Geoffrey HUPKENS born on August 8<sup>th</sup>, 1982 in Liège (Belgium) and residing in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée

4) In accordance with article eleven (11) of the Company's Articles of Incorporation, the Company will be bound by the joint signatures of a Class A Manager with a Class B Manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to appearing party and to the proxy holder appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with Us the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

##### **French version**

L'an deux mille quinze, le six mai.

Par-devant Maître Blanche MOU TRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Beata HOPPE-KASSNER, née le 6 juillet 1962 à Czestochowa (Pologne) et demeurant à Chopina, F, Nr 5B M.30, 00-559 Varsovie (Pologne), ci-après représentée par Madame Magali MICHELETTI, demeurant professionnelle-ment à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée (Grand-Duché de Luxembourg), suivant une procuration lui donnée sous seing privé laquelle restera annexée au présent acte.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle personne comparante, présente ou représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - durée - dénomination - siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle qu'elle estimera utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «Green Way Management S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

### B. Capital social - parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12'500.- EUR) représentée par cinquante (50) parts sociales, d'une valeur de deux cent cinquante Euro (250.-EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

#### Art. 9.

1. Tout transfert de parts sociales entre vifs doit être sujet à l'agrément donné par des associés réunis en assemblée générale et représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

2. Si un associé a donné son accord conformément à l'article 1 ci-dessus, tous les autres associés peuvent faire valoir leur droit à un premier refus en fonction des actions détenues. L'associé ayant l'intention de céder ses actions, après avoir été informé de l'accord sur le transfert, doit notifier le dit transfert à tous les autres associés afin de leur donner la possibilité de faire valoir un premier refus. Dans le cas où un associé fait valoir son droit un à premier refus, le prix des actions sera convenu entre l'associé souhaitant vendre ses actions et l'associé ayant fait valoir son droit à un premier refus. Dans le cas où les parties ne parviennent pas à un accord - le prix devra être évalué par un expert désigné par la Société à la demande conjointe du vendeur et de l'acheteur, selon les derniers états financiers de la Société. Le contrat de cession des actions doit être signé dans le mois suivant la date à laquelle le prix des actions a été évalué. Les parties doivent s'entendre sur les modalités de paiement qui seront détaillées dans le contrat.

3. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par deux ou plusieurs gérants.

Les gérants constituent le conseil de gérance.

Les gérants n'ont pas besoin d'être des associés. Les gérants peuvent être démis de leurs fonctions ad nutum.

Dans leurs rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs d'agir au nom de la Société dans toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations relatifs à l'objet de la Société et à condition que les termes du présent article ont été respectés.

Tous pouvoirs de l'assemblée générale des associés, non expressément prévus par la loi ou les présents statuts, sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants. Si l'assemblée générale des associés décide de créer deux (2) catégories de gérants (gérants A et gérants B), la société sera engagée par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B.

Le conseil de gérance peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a une) de ces mandataires, la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance



pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les gérants pourront, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant leur approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - bilan - répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

## F. Dissolution - liquidation

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et libération*

Toutes les cinquante (50) parts sociales ont été entièrement souscrites par Madame Beata HOPPE-KASSNER, pré-nommée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12'500.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à 1.300,- Euros.

### *Résolutions des associés*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

2. Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).

3. Sont appelés:

aux fonctions de Gérants de Classe A pour une durée illimitée:

(i) a) Monsieur Sebastian FABISIAK, né le 25 juin 1977 à Varsovie (Pologne) demeurant à 96-321 Zalesie (Pologne), Przejazdowa 21 Street;

b) Monsieur Miron MAICKI, né le 18 août 1954 à Makow Mazowiecki (Pologne) demeurant 04-680 Varsovie, (Pologne), Wiazana 8 j.;

c) Monsieur Piotr GRABOWSKI, né le 21 mai 1977 à Varsovie (Pologne), demeurant au 05-270 Marki (Pologne);

aux fonctions de Gérants de Classe B pour une durée illimitée:

(ii) d) Monsieur Bartosz SZLAPKA, né le 01 janvier 1980 à Poznan (Pologne), demeurant professionnellement au L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée;

e) Monsieur Geoffrey HUPKENS, né le 08 août 1982 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée;

4. Conformément à l'article onze (11) des statuts de la Société, la Société sera engagée par les signatures conjointes d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de classe B.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu à la partie comparante et à la mandataire des comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, les comparants ont signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé : MICHELETTI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07/05/2015. Relation: EAC/2015/10264. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07/05/2015.

Référence de publication: 2015068146/396.

(150078107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**Go To Market S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8028 Strassen, 35, rue Mathias Goergen.  
R.C.S. Luxembourg B 158.453.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015068155/9.

(150077683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**Goldman Sachs Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 41.751.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015068156/9.

(150077603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**Mirabaud Asset Management (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 160.383.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 mai 2015*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société tenue en date du 4 mai 2015 que:

- Le mandat des administrateurs suivants sera renouvelé pour une durée d'un an:

\* Monsieur Lionel Aeschlimann,

\* Monsieur Giles Morland,

\* Monsieur Jérôme Wigny.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2016.

- Le mandat d'Ernst & Young en tant que cabinet de révision agréé sera renouvelé pour une durée d'un an.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mai 2015.

Référence de publication: 2015068301/18.

(150077495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**HABA Société Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9016 Ettelbruck, 1, rue de l'Ecole Agricole.  
R.C.S. Luxembourg B 130.126.

Im Jahre zwei tausend fünfzehn, den neunundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft HABA Société Immobilière S.A., mit Sitz in L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 130.126 (NIN 2007 2219 733),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, am 10. Juli 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1943 vom 11. September 2007,

mit einem Gesellschaftskapital von FÜNFZIG TAUSEND EURO (EUR 50.000.-), eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je FÜNF HUNDERT EURO (EUR 500.-).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Emmanuel KARP, Jurist, beruflich ansässig in L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer und die Versammlung bestellt als Stimmzähler Frau Sophie BATARDY, Privatangestellte, beruflich ansässig in L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und der Vorsitzende bittet den Notar um folgende Feststellung:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

*Tagesordnung:*

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxembourg nach Ettelbruck und Festlegung der Gesellschaftsadresse wie folgt: L-9016 Ettelbruck, 1, rue de l'Ecole Agricole.

2.- Komplette Neufassung der Statuten in deutscher Sprache.

3.- Verschiedenes.

B) Dass die Gesellschafter anwesend oder vertreten sind. Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Aktien sind in der Anwesenheitsliste vermerkt. Diese Anwesenheitsliste, die von den Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und dem Vorstand der Versammlung unterzeichnet wurde, wird diesem Versammlungsprotokoll angeheftet und zusammen mit der offiziellen Eintragung abgelegt.

C) Dass das gesamte Gesellschaftskapital bei dieser Versammlung anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten. Somit sind keine weiteren Einberufungsmittel erforderlich.

D) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Die Generalversammlung fasst nach eingehender Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Luxembourg nach Ettelbruck zu verlegen und die Gesellschaftsadresse wie folgt festzulegen: L-9016 Ettelbruck, 1, rue de l'Ecole Agricole.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst eine komplette Neufassung der Statuten in deutscher Sprache, welche folgenden Wortlaut haben:

**1. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital**

**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung HABA Société Immobilière S.A..

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Ettelbruck.

**Art. 3.** Die Gesellschaft hat zum Zweck den Ankauf, Verkauf, die Verwaltung eines Immobilienvermögens.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann desweiteren alle Geschäfte immobilärer, mobiliarer, kommerzieller, industrieller und finanzieller Art ausüben, die zum Erlangen des Geschäftsziels notwendig oder nützlich sind.

**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt FÜNFZIG TAUSEND EURO (EUR 50.000.-), eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je FÜNF HUNDERT EURO (EUR 500.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

**Art. 6.** Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

Die Gesellschaft kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und gemäß den darin festgelegten Bedingungen, ihre eigenen Aktien erwerben.

**II. - Verwaltung und Aufsicht**

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

**Art. 8.** Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

**Art. 11.** Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalters, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

### III. - Generalversammlung

**Art. 13.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

**Art. 14.** Die ordentliche Generalversammlung. findet alljährlich am ersten Montag des Monats Juni um 15.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

**Art. 15.** Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

#### **IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung**

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 17.** Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

#### **V. - Auflösung, Liquidation**

**Art. 18.** Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

**Art. 19.** Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: E. KARP, S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 mai 2015. Relation: GAC/2015/3771. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 7. Mai 2015.

Référence de publication: 2015068178/173.

(150078158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**Vima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 48, rue d'Olingen.

R.C.S. Luxembourg B 196.535.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Edouard WANGEN, ingénieur, demeurant à L-6914 Roodt-sur-Syre, 48, rue d'Olingen, et  
2.- Monsieur Reinhard Max dit Jim REICHLING, ingénieur, demeurant à L-8213 Mamer, 23C, rue du Baumbusch, les deux étant ici représentés par Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu de deux procurations sous seing privé, données à Luxembourg, en date du 8 avril 2015, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, sans que cette énumération ne soit limitative, toutes prestations de services à l'égard de tout professionnel, personne physique, institution, organisation, association ou société, dans les domaines de la stratégie, gestion de projet, business développement, technologies et communication et tout service accessoire ou complémentaire dans le domaine des médias, des télécommunications, des réseaux, des infrastructures et des nouvelles technologies.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «VIMA S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Betzdorf.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS Euros (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de VINGT-CINQ Euros (€ 25.-) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

#### *Souscription et libération du capital social*

Les cinq cents (500) parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Edouard WANGEN, préqualifié, Deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
2.- Monsieur Reinhard Max dit Jim REICHLING, préqualifié, Deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS Euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Edouard WANGEN, préqualifié, et
- b) Monsieur Reinhard Max dit Jim REICHLING, préqualifié.



2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant pour tout montant ne dépassant pas dix mille Euros (€ 10.000.-) et au-delà, par la signature conjointe des deux gérants.

3.- Le siège social de la société est établi à L-6914 Roodt-sur-Syre, 48, rue d'Olingen.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des comparants, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 mai 2015. Relation: GAC/2015/3764. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 mai 2015.

Référence de publication: 2015068581/129.

(150078055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**HAIRMYONE Coiffure Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 43, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 148.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068179/10.

(150077854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Happy Process Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 173.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015068180/9.

(150077727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Hellas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 173.547.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015068182/10.

(150077794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Helvetia Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 77.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 mai 2015.

HELVETIA EUROPE

Référence de publication: 2015068183/11.

(150077862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Neuflice OBC Cinema Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.566.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue au siège administratif en date du 22/04/2015*

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer Robert Zahlen en tant que commissaire aux Comptes, résidant 1 rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 ITZIG, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Luxembourg, le 05/05/2015.

Finexis S.A.

Référence de publication: 2015068351/14.

(150077716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Hors du Temps S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8552 Oberpallen, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.449.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068185/10.

(150077975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Hosingen Property S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 166.843.

---

Les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2014 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015068188/12.

(150077846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Hotelinvestments (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 90.700.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068189/10.

(150077685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Royale Neuve VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.748.

*Extrait des décisions de l'actionnaire unique en date du 28 avril 2015*

The sole Partner decides to re-elect DELOITTE AUDIT, S.a r.l. registered at RCS Luxembourg under the number B-67895 and with head office at 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg as Independent Auditor of the Company for the audit of the Annual Account as at September 30, 2015.

The mandate of the Independent Auditor will expire upon the Annual General Meeting which will approve the accounts for the year ended September 30, 2015.

**Version française**

L'actionnaire unique décide de renommer DELOITTE AUDIT, S.à r.l. inscrite au R.C.S sous le numéro B-67895 et ayant son siège social 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société pour la révision des comptes annuels au 30 septembre 2015.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels clôturés au 30 septembre 2015.

Copie certifiée conforme

ROYALE NEUVE VI S.a r.l.

Référence de publication: 2015069611/22.

(150078361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2015.

---

**Hotus S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 157.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068190/10.

(150078047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Houseconcept-Dielchen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 165.674.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.05.2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015068191/12.

(150078312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Hugo Insurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.417.

Le bilan pour l'exercice social 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068193/10.

(150077833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**SPF Fratria S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 181.311.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02.04.2015*

Les actionnaires de la société SPF FRATRIA S.A. réunis le 02.04.2015 au siège social a décidé ce qui suit:

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.
2. L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.
3. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
4. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne sont pas présents à la clôture de la liquidation seront déposées au même ancien siège social au profit de qu'il appartiendra.

Fait à Luxembourg, le 02.04.2015.

Pour extrait conforme

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2015069647/22.

(150078588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2015.

---

**Ibiscom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 154.905.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068195/10.

(150077756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Ieka Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 98.020.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société IEKA Holding S.à r. l.*

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015068196/12.

(150078115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Innisfree F3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 139.742.

—  
Les statuts coordonnés au 25 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 06 mai 2015.

Référence de publication: 2015068198/10.

(150077520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Insulation (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 117.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2015068199/11.

(150077568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Industrial and Commercial Bank of China (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.320.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg qu'elles remplacent la 1<sup>ère</sup> version (art.6bis du règlement grand-ducal modifié du 23 janvier 2003 concernant le RCS).

La date déposée de la 1<sup>ère</sup> version est le 04 mai 2015 et le numéro de dépôt au RCS est L150075407.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015068206/11.

(150077555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**InterVer Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9517 Weidingen, 48, rue Eisknippchen.

R.C.S. Luxembourg B 144.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Administrateur*

Référence de publication: 2015068200/12.

(150077655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**InterVer Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9517 Weidingen, 48, rue Eisknippchen.

R.C.S. Luxembourg B 144.962.

*Extrait des résolutions*

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société en date du 09 mars 2015:

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Vandeveld.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil Administration*

*Signatures*

Référence de publication: 2015068201/13.

(150078086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Russian Standard Finance S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 107.255.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2015:*

- Le mandat de FPS Audit S.à r.l. de 19, Rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de FPS Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes annuels de 2014.

- Mons. Yazid Oudina, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mons. Daniel Bley, avec effet au 7 mai 2015.

- Le nouveau mandat de Mons. Yazid Oudina prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

- Mons. Graeme Jenkins, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mme. Marion Fritz, avec effet au 7 mai 2015.

- Le nouveau mandat de Mons. Graeme Jenkins prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

- Mons. Kailash Ramassur, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 7 mai 2015.

- Le nouveau mandat de Mons. Kailash Ramassur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 7 mai 2015.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015069615/29.

(150078646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2015.

**IAFS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 99.475.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 30 avril 2015:*

- transfert du siège social en date du 30 avril 2015 au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg;

- constatation du changement d'adresse professionnelle des administrateurs de la société, Monsieur Marc Schintgen, Monsieur Michal Wittmann, Madame Stéphanie Marion et Madame Catherine Zoller, qui résident désormais au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015068202/13.

(150078406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**Pleni DebtCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Orion IV European 19 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 186.755.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteen of March,  
before us Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Orion Master III Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred fifty-eight thousand eight hundred fifty euro (EUR 158,850.-), with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140 853 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mrs Xiaoshu Tang, lawyer, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy under private seal given on 17 March 2015,  
The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Orion IV European 19 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, of 2 April 2014, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 10 July 2014 number 1800, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186.755 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

- 1 To change the Company's name into "Pleni DebtCo S.à r.l."
- 2 To amend the second (2<sup>nd</sup>) paragraph of article one (1) of the Company's articles of association in order to reflect the resolution to be adopted under item one (1) of the agenda.
- 3 Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolves to change the Company's name into "Pleni DebtCo S.à r.l."

#### *Second resolution*

The Shareholder resolves to amend the second (2<sup>nd</sup>) paragraph of article one (1) of the Company's articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

"The Company will exist under the name of Pleni DebtCo S.à r.l."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-huit mars,  
par devant nous Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Orion Master III Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent cinquante-huit mille huit cent cinquante euros (EUR 158,850.-), dont le siège social est au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.853 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Madame Xiaoshu Tang, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg,  
aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le mars 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Orion IV European 19 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), dont le siège social est au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1800 du 10 juillet 2014 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 186.755 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1 Modification de la dénomination de la Société en «Pleni DebtCo S.à r.l.».

2 Modification de l'article premier (1<sup>er</sup>), deuxième (2<sup>e</sup>) alinéa, des statuts de la Société de manière à refléter la résolution à adopter au point un (1) de l'ordre du jour.

3 Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé décide de modifier la dénomination de la Société en «Pleni DebtCo S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

L'Associé décide de modifier l'article premier (1<sup>er</sup>), deuxième (2<sup>ème</sup>) alinéa des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société existe sous la dénomination de Pleni DebtCo S.à r.l.».

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: X. Tang, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 25 mars 2015. GAC/2015/2491. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 6 mai 2015.

Référence de publication: 2015068364/95.

(150077610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**IIF Int'l Airport Acquisitions (Canada) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 193.566.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 507 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015068203/9.

(150077606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**Insinger de Beaufort Manager Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 75.761.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Insinger de Beaufort Manager Selection SICAV*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015068208/13.

(150078220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.



**Intelvalue - Franchising and Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 165.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068209/10.

(150078045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**Kotak Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 131.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KOTAK FUNDS*

HSBC Bank plc, Luxembourg Branch

Signatures

Référence de publication: 2015068246/12.

(150078561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**Interteil Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 156.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068211/10.

(150078044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**Inveralux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 134.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015068212/10.

(150078043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**Jam Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 347.502,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 194.301.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of April.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Mr. Alexandre Medicis Da Silveira, born on 01 January 1977 in Sao Paulo, Brazil, residing in Rua Dr. Renato Paes De Barros 1017, Sao Paulo, 04530-001 SP Brazil (the Sole Shareholder), being the sole shareholder of Jam Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 194301 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary then residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 29 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 March 2015 under number 724. The articles of association of the Company were not amended since the incorporation of the Company.

The Sole Shareholder is hereby represented by Peggy Simon, employee, residing professionally in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred and thirty-five thousand and two Euro (EUR 335,002.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, to three hundred and forty-seven thousand five hundred and two Euro (EUR 347,502.-), by way of issuance of three hundred and thirty-five thousand and two (335,002) new ordinary shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon,

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the newly issued ordinary shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in kind (the Contribution in Kind) consisting of thirty-two thousand four hundred and sixty-six (32,466) shares (the Shares) he holds in the share capital of Anheuser-Bush InBev S.A./N.V., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Belgium, having its registered office at Grote Markt 1, 1000 Brussels - Belgium, registered with the Belgian Register of Legal Entities under number RLE Brussels 0417497106 (BelCo).

The contribution value of the Contribution in Kind amounts to three hundred and thirty-five thousand and two Euro (EUR 335,002.-) (the Contribution Value) and shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

The Contribution Value has been certified to the undersigned notary by a valuation certificate issued by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company, which states in essence that:

1. the Sole Shareholder is the sole legal and beneficial owner of the Shares;
2. the Shares are fully paid-up;
3. the Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
4. none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are not subject to any attachment;
5. there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the Shares be transferred to it;
6. according to applicable laws and the articles of association of BelCo, the Shares are freely transferable;
7. all formalities required in any relevant jurisdiction in relation to the contribution in kind of the Shares to the Company, and any consents required from any third parties or authorities, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
8. all corporate, regulatory and other approvals (if any) required in all relevant jurisdictions for or in connection with the contribution in kind of the Shares to the Company, have been obtained; and
9. based on generally accepted accounting principles, the Contribution in Kind is valued at three hundred and thirty-five thousand and two Euro (EUR 335,002.-) (the Contribution Value) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company. This Contribution Value represents the historical acquisition price for which the Sole Shareholder has acquired the Shares, i.e. three hundred and thirty-five thousand and two Euro (EUR 335,002.-); and
10. in the event that any additional formalities and/or transactions are required to be effected in connection with the contribution of the Shares after the date of this certificate, the Sole Shareholder warrants to the Company that the above statements shall remain correct until and including such time as these formalities and transactions are effected.

Such certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that it reads henceforth as follows:

“ **Art. 6. Issued capital.** The capital is set at three hundred and forty-seven thousand five hundred and two Euro (EUR 347,502.-), divided into three hundred and forty-seven thousand five hundred and two (347,502) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.”

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company to reflect the above changes and resolves to authorise and empower any manager of the Company, each acting individually, to record on behalf of the Company the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Where of the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trentième jour d'avril.

Par devant Nous, Maître Henri BECK, notaire résident à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *A comparu*

M. Alexandre Medicis Da Silveira, né le 1<sup>er</sup> janvier 1977 à Sao Paulo, Brésil, demeurant à Rua Dr. Renato Paes De Barros 1017, Sao Paulo, 04530-001 SP Brésil (l'Associé Unique), étant l'associé unique de Jam Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194301 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) (la Société).

La Société a été constituée par un acte de Maître Francis Kessler, notaire alors résident à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 29 décembre 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations le 17 mars 2015 sous le numéro 724. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé Unique est représenté par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter capital social de la Société d'un montant de trois cent trente-cinq mille et deux Euro (EUR 335.002,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, à trois cent quarante-sept mille cinq cent et deux Euro (EUR 347.502,-) par le biais de l'émission de trois cent trente-cinq mille et deux (335.002) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Sur ce,

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature (l'Apport en Nature) se composant de trente-deux mille quatre cent soixante-six (32.466) actions (les Actions) qu'il détient dans le capital social de Anheuser-Bush InBev S.A./N.V., une société anonyme constituée et existante selon les lois de Belgique, ayant son siège social à Grote Markt 1, 1000 Bruxelles - Belgique, enregistrée auprès du Registre du Commerce de Belgique sous le numéro RLE Bruxelles 0417497106 (BelCo).

La valeur contributive de l'Apport en Nature s'élève à trois cent trente-cinq mille et deux Euro (EUR 335.002,-) (La Valeur Contributive) et sera affectée intégralement au compte de capital social nominal de la Société.

La Valeur Contributive a été certifiée au notaire instrumentant par un certificat d'évaluation produit par l'Associé Unique, acté et approuvé par la direction de la Société, qui atteste en substance que:

1. l'Associé Unique est le seul détenteur et bénéficiaire des Actions;
2. les Actions sont entièrement libérées;
3. l'Associé Unique est le seul ayant droit des Actions et possède le droit de disposer des Actions;
4. les Actions ne sont soumises à aucun gage, nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou un usufruit sur les Actions et les Actions ne sont soumises à aucun privilège;
5. il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander que les Actions lui soient cédées;
6. conformément aux lois applicable et aux statuts de BelCo, les Actions sont librement cessibles;
7. toutes les formalités requises dans toute juridiction concernée en lien avec l'apport en nature des Actions à la Société, et tout consentement requis de toute tierce partie ou autorité, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
8. toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres (le cas échéant) requises dans toutes les juridictions concernées dans le cadre de l'apport en nature des Actions à la Société, ont été obtenues; et
9. sur base de principes comptables généralement acceptés, l'Apport en Nature est évalué à trois cent trente-cinq mille et deux Euro (EUR 335.002,-) (la Valeur Contributive) et depuis son évaluation, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié la valeur l'apport fait à la Société. Cette Valeur Contributive représente le prix d'acquisition historique auquel l'Associé Unique a acquis les Actions, c'est-à-dire trois cent trente-cinq mille et deux Euro (EUR 335.002,-); et
10. dans l'éventualité ou des formalités supplémentaires et/ou transactions devaient être effectuées en relation avec l'apport des Actions après la date du présent certificat, l'Associé Unique garantis à la Société que les déclarations ci-dessus resteront exactes jusqu'à ce que les formalités et les transactions aient été effectuées.

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

#### *Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital émis.** Le capital est fixé à trois cent quarante-sept mille cinq cent et deux Euro (EUR 347.502,-), divisé en trois cent quarante-sept mille cinq cent et deux (347.502) parts sociales de un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de leur valeur nominale. Le solde du compte prime d'émission peut être utilisé pour assurer le paiement de toute part sociale que la Société pourrait racheter à son ou ses associés, pour compenser toute perte nette effective, pour distribuer des dividendes à l'associé ou aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour inscrire pour le compte de la Société les parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fait foi.

En foi de quoi le présent acte notarié a été passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 mai 2015. Relation: GAC/2015/3801. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 mai 2015.

Référence de publication: 2015068224/179.

(150077798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**January Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 136.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2015.

Référence de publication: 2015068226/10.

(150077496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**JRS SICAV 2, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

R.C.S. Luxembourg B 148.348.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015068229/9.

(150077901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Octafinance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 97.321.

EXTRAIT

Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland,

Demeurant professionnellement au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, née le 16 octobre 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas

Démissionne avec effet le 30 avril 2015, par la présente, du mandat d'Administrateur et d'Administrateur-délégué de la société anonyme:

OCTAFINANCE S.A.

ayant son siège social à 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, enregistré au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B97321.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015068369/18.

(150078013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**K & K Dental Design G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6490 Echternach, 37, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 99.634.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2015068231/10.

(150078240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**K and R Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. S&B Minerals Holdings S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 511.978,62.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 174.174.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2015.

Référence de publication: 2015068232/10.

(150077523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**KeyLux Umbrella, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 176.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KeyLux Umbrella*

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015068236/11.

(150078387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**Karabay Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 52, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 73.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068237/10.

(150077852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**Millersfield S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 157.641.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 30 avril 2015:*

- transfert du siège social en date du 30 avril 2015 au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg;
- constatation du changement d'adresse professionnelle des administrateurs de la société, Monsieur Marc Schintgen, Monsieur Michal Wittmann, Madame Stéphanie Marion et Madame Catherine Zoller, qui résident désormais au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015068300/13.

(150078404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**Kilcullen Upa Valley S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 116.423.

DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen,

on the twenty-eighth day of the month of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Enda O'COINEEN, company director, residing at Rosmeen Gardens 12, Dun Laoghaire, Dublin (Ireland), here represented by:

Mr João Luís DA FONSECA FERREIRA, employee, with professional address at 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to her in Dublin (Ireland), on 10 April 2015,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

hereafter referred to as "the principal",

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "KILCULLEN UPA VALLEY S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office at 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 116 423, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 11 May 2006, its publication was made in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 21 July 2006, under number 1409 and page 67586 (here after "(the Company)").

The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted the same undersigned notary, on 08 April 2013, published in the Mémorial, on 06 June 2013, under number 1333 and page 63963.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) and is divided into three thousand one hundred (3'100) registered shares with a par value of TEN EUROS (10.- EUR) per share, each, fully paid up in cash.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company "KILCULLEN UPA VALLEY S.A.", prenamed and as such declares expressly to approve the interim accounts of the Company as of 28 April 2015.

IV.- That the principal has acquired all three thousand one hundred (3'100) registered shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor of said Company for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office, being 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

VIII.- That the Company's register of registered shares is cancelled in the presence of the undersigned notary as of today.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze,

le vingt-huit avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Enda O'COINEEN, directeur de société, demeurant à Rosmeen Gardens 12, Dun Laoghaire, Dublin (Irlande), ici représenté par:

Monsieur João Luís DA FONSECA FERREIRA, employé privé, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Dublin (Irlande), le 10 avril 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

ci-après dénommé: «le mandant»,

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «KILCULLEN UPA VALLEY S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 116 423, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 11 mai 2006 et dont sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») a été faite, le 21 juillet 2006, sous le numéro 1409 et page 67586 (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le même notaire soussigné, en date du 08 avril 2013, lequel acte fut publié au Mémorial, le 06 juin 2013, sous le numéro 1333 et page 63963.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) et se trouve divisé en trois mille cent (3'100) actions nominatives d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.-EUR) par action, chacune action intégralement en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «KILCULLEN UPA VALLEY S.A.», prédésignée, et ainsi il déclare expressément approuver les comptes intérimaires de la Société arrêtés au 28 avril 2015.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les trois mille cent (3'100) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société, étant 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

VIII.- Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société a été annulé en présence du notaire instrumentant à partir de ce jour.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes personnes comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms prénoms usuels, états et demeures, ledit mandataire a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.L. DA FONSECA FERREIRA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 avril 2015. Relation: EAC/2015/9934. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015068242/104.

(150077558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Phischi Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 160.043.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 30 avril 2015:*

- transfert du siège social en date du 30 avril 2015 au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg;

- constatation du changement d'adresse professionnelle des administrateurs de la société, Monsieur Marc Schintgen, Monsieur Michal Wittmann, Madame Stéphanie Marion et Madame Catherine Zoller, qui résident désormais au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015068386/13.

(150078403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---